

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**31/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 25 juillet 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

19

. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 25 juillet

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, HLUŠICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames LOUIS, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr PANZA à Mme GUARDINI, Mme FERRAGUTI à Mr MORELLI Yoann

Absent : Mme SEBASTIANI, Mr FEYDEL

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION

17/07/2025

DATE AFFICHAGE

28/07/2025

Objet de la délibération**TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE**

Le Maire expose au Conseil le projet de salon du nautisme et de la plaisance

Les exposants pourront choisir un emplacement et devront s'acquitter d'un droit de place forfaitaire.

Le Maire propose de créer un tarif complémentaire pour la régie du port de plaisance selon le barème ci-dessous :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| • PROFESSIONNELS SALON I : | 650 € |
| • PROFESSIONNELS SALON II : | 1. 800 € |
| • SUPPLEMENT ESPACE : | 50 € |
| • SUPPLEMENT ESPACE COUVERT : | 355 € |

Le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le montant des tarifs.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'organisation de cette manifestation
- **VOTE** les tarifs ci-dessus proposés pour les droits de place.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.